Q U E S C O M
Société Anonyme
Capital social · 2.262.000 €
Siège social : Les Espaces de Sophia Bât. C - 80, route des Lucioles - 06560 Valbonne
423 675 644 R.C.S. Grasse

1

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 16 JUILLET 2010

- **Révocation de Philippe Oros de ses mandats de Président et de Directeur Général, avec effet immédiat, le 16 juillet 2010**
- **Nomination de Gilles Meyer comme Directeur Général**
- **Nomination de Gilles Meyer comme administrateur**
- **Nomination de Gilles Meyer comme Président du Conseil d'administration**

(. .)

Après discussion, Valérie Gombart, administrateur propose de soumettre au vote du conseil la révocation de Philippe Oros, en qualité de président directeur général, et de soumettre au vote du conseil la nomination de Gilles Meyer en qualité d'administrateur et de nouveau président directeur général de la Société.

(. .)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à la majorité de deux voix pour (Valérie Gombart et Rolf Schneider Gunther) et une voix contre (Philippe Oros) de .

> ***mettre fin avec effet immédiat, le 16 juillet 2010, aux fonctions de président et de directeur général de Monsieur Philippe Oros,***
>
> ***précise, en tant que de besoin, que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Oros n'est pas affecté par la cessation de ses fonctions de président directeur général.***

(. .)

En conséquence de ce qui précède, le conseil, à majorité de deux voix pour (Valérie Gombart et Rolf Schneider Gunther) et une voix contre (Philippe Oros) ·

> ***constatant qu'aucun des deux membres du conseil en exercice ne peut exercer les fonctions de président du conseil d'administration puisqu'il ne peut s'agir que d'une personne physique, et faisant usage de la faculté prévue à l'article L.225-17 du code de commerce,***

décide de nommer Monsieur Gilles Meyer en qualité d'administrateur étant précisé que cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L.225-24 du code de commerce,

nomme en conséquence Monsieur Gilles Meyer en qualité de président du conseil d'administration,

décide, ainsi que le permettent les dispositions de l'article 17 des statuts, que le président du conseil d'administration cumulera ses fonctions avec celles de directeur général,

nomme en conséquence Monsieur Gilles Meyer en qualité de directeur général de la société, et précise en tant que de besoin que cette nomination met fin automatiquement au mandat de directeur général délégué de Monsieur Gilles Meyer.

(. .)

Monsieur Gilles Meyer remercie le Conseil pour la confiance qu'il lui témoigne et déclare accepter, la direction générale de la société, et qu'il accepte ses nouvelles fonctions de président directeur général de la société. Il déclare également accepter ses nouvelles fonctions d'administrateur, de président du conseil et de directeur général qui lui sont conférées et ne faire l'objet d'aucun empêchement à l'exercice de celles-ci.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Gilles Meyer

Un administrateur
Valérie Gombart
